



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
À S.E. M. WALTER JÜRGEN SCHMID,
NOUVEL AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE
FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Palais pontifical de Castel Gandolfo

Lundi 13 septembre 2010

Monsieur l'ambassadeur,

Je profite volontiers de l'occasion de la remise des Lettres qui vous accréditent comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne près le Saint-Siège pour vous souhaiter la bienvenue et vous exprimer mes meilleurs vœux pour votre importante mission. Je vous remercie de tout cœur pour les aimables paroles que vous m'avez adressées, également au nom du président fédéral, M. Christian Wulff, et du gouvernement fédéral. J'adresse mon salut et ma bénédiction au chef de l'Etat, aux membres du gouvernement, ainsi qu'à tous les citoyens d'Allemagne, dans l'espoir que les bonnes relations entre le Saint-Siège et la République fédérale d'Allemagne se maintiennent à l'avenir et se développent encore davantage.

De nombreux chrétiens en Allemagne attendent avec un regard attentif les célébrations imminentes de béatification de plusieurs prêtres martyrs de l'époque du régime nazi. Dimanche 19 septembre, Gerhard Hirschfelder sera béatifié à Münster. L'année prochaine suivront les cérémonies pour Georg Häfner à Würzburg, ainsi que pour Johannes Prassek, Hermann Lange et Eduard Müller à Lübeck. Avec les aumôniers de Lübeck l'on rappellera également la mémoire du pasteur évangélique Karl Friedrich Stellbrink. L'amitié attestée entre les quatre ecclésiastiques est un témoignage impressionnant de l'œcuménisme de la prière et de la souffrance, qui s'est développé dans divers lieux au cours de la période obscure de la terreur nazie. Ces témoins peuvent nous apparaître comme des phares lumineux sur notre chemin œcuménique commun.

En contemplant ces figures de martyrs, il apparaît de façon toujours plus claire et exemplaire que certains hommes, en vertu de leur conviction chrétienne, sont disposés à donner leur vie pour la foi, pour le droit d'exercer librement leur croyance, pour la liberté d'expression, pour la paix et pour la dignité humaine. Aujourd'hui, fort heureusement, nous vivons dans une société libre et démocratique. Dans le même temps, nous observons toutefois qu'auprès d'un grand nombre de nos contemporains, il n'y pas de profond attachement à la religion, comme c'est le cas de ces témoins de la foi. On pourrait se demander s'il existe aujourd'hui encore des chrétiens qui se font les garants de leur foi, sans aucun compromis. Au contraire, de nombreuses personnes montrent le plus souvent un penchant pour des conceptions religieuses plus permissives également pour elles-mêmes. A la place du Dieu personnel du christianisme, qui se révèle dans la Bible, apparaît un être suprême, mystérieux et indéterminé, qui ne possède qu'une vague relation avec la vie personnelle de l'être humain.

Ces conceptions animent toujours plus le débat au sein de la société, en particulier en ce qui concerne le domaine de la justice et du droit. Mais si quelqu'un abandonne la foi pour un Dieu personnel, apparaît l'alternative d'un «dieu» qui ne connaît pas, n'entend pas et ne parle pas. Et, plus que tout, qui n'a pas de volonté. Si Dieu n'a pas de volonté propre, à la fin, il ne peut y avoir de distinction entre le bien et le mal; le bien et le mal ne sont plus en contradiction entre eux, mais ne sont qu'une opposition dans laquelle l'un serait complémentaire de l'autre. L'homme perd ainsi sa force morale et spirituelle, nécessaire pour un développement complet de la personne. L'action sociale est toujours plus dominée par l'intérêt privé ou par le calcul du pouvoir, au dépens de la société. Si au contraire Dieu est une personne — et l'ordre de la création, ainsi que la présence de nombreux chrétiens convaincus dans la société en est un signe — alors, un ordre de valeurs enracinées en Dieu est ainsi légitimé. Ces derniers temps, sont apparus des signaux qui attestent du développement de nouveaux rapports entre Etat et religion, parfois au-delà des grandes Eglises chrétiennes jusqu'à présent déterminantes. Dans cette situation, les chrétiens ont donc le devoir de suivre ce développement de façon positive et critique, et d'affiner leurs sens en vue de comprendre l'importance fondamentale et permanente du christianisme dans le fondement et l'organisation de notre culture.

L'Eglise constate toutefois avec préoccupation les tentatives croissantes en vue d'éliminer le concept chrétien de mariage et de famille de la conscience de la société. Le mariage s'épanouit comme union durable d'amour entre un homme et une femme, qui est toujours également tournée vers la transmission de la vie humaine. L'une de ses conditions est la disposition des partenaires à se lier l'un à l'autre pour toujours. C'est pourquoi une certaine maturité de la personne est nécessaire, ainsi qu'une attitude existentielle et sociale déterminante: une «culture de la personne» comme l'a dit un jour mon prédécesseur [Jean-Paul II](#). L'existence de cette culture de la personne dépend également de développements sociaux. Il peut arriver que dans une société, la culture de la personne s'affaiblisse; souvent, cela découle de façon paradoxale de l'amélioration du niveau de vie. Dans la préparation et dans l'accompagnement des conjoints, il faut créer les conditions de base pour relever et développer cette culture. Dans le même temps, nous devons

être conscients que le succès du mariage dépend de nous tous et de la culture personnelle de chaque citoyen. Dans ce sens, l'Église ne peut approuver des initiatives législatives qui impliquent une revalorisation de modèles alternatifs de la vie de couple et de la famille. Celles-ci contribuent à l'affaiblissement des principes du droit naturel et ainsi à la relativisation de toute la législation et également à la confusion par rapport aux valeurs représentées dans la société.

C'est un principe de la foi chrétienne, enraciné dans le droit naturel, que la personne humaine doit être protégée précisément dans les situations de faiblesse. L'être humain a toujours la priorité par rapport à d'autres objectifs. Les nouvelles possibilités de la biotechnologie et de la médecine nous placent souvent dans des situations difficiles qui ressemblent au passage d'un chemin étroit de crête. Nous avons le devoir d'étudier de façon attentive dans quelle mesure ces méthodes peuvent être une aide pour l'homme et dans quelle mesure elles manipulent au contraire l'homme, violent son intégrité et sa dignité. Nous ne pouvons pas refuser ces développements, mais nous devons être très vigilants. Lorsque l'on commence à établir une distinction — et souvent, cela a lieu déjà dans le sein maternel — entre une vie digne et une vie indigne d'être vécue, alors aucune autre étape de la vie ne sera épargnée, encore moins la vieillesse ou la maladie.

L'édification d'une société humaine exige la fidélité à la vérité. Dans ce contexte, récemment, certains phénomènes apparus dans les médias publics font réfléchir: dans un cadre de concurrence de plus en plus forte, les moyens de communication se croient obligés de susciter la plus grande attention possible. En outre, c'est l'opposition qui fait en général sensation, même si cela va au détriment de la véracité du récit. Cela devient particulièrement problématique lorsque des personnes faisant autorité prennent publiquement position à cet égard, sans être en mesure de vérifier tous les aspects de façon adéquate. Il faut saluer l'intention du gouvernement fédéral d'intervenir dans de tels cas, pour exercer dans la mesure du possible une action compensatoire et pacificatrice.

Monsieur l'ambassadeur, que vous accompagnent mes meilleurs vœux pour votre travail et pour les contacts que vous maintiendrez avec les représentants de la Curie romaine, avec le Corps diplomatique et également avec les prêtres, les religieux et les fidèles laïcs engagés dans les activités ecclésiales qui vivent ici, à Rome. J'implore de tout cœur pour vous, pour votre épouse et pour vos collaborateurs de l'ambassade, une abondance de Bénédiction divines.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n°40 p.5, 6.

